

Résidences Universitaires du Centre ville & de Planoise

Vous venez de prendre possession d'un logement dans l'une des résidences suivantes :

résidence Canot - 73 quai Veil Picard 03.81.48.47.50
résidence Antide Janvier - 6 rue Antide Janvier 03.81.48.47.50
résidence Agora - 4 place de l'Europe 03.81.48.47.50
résidence Mégevand - 36 rue Mégevand 03.81.48.47.50

Les informations qui suivent vous aideront à vous installer et à faire connaissance avec la vie dans nos résidences.

Loge

Ouverture :

Les mardis et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Le paiement du loyer se fait en ligne à l'adresse :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

Le loyer doit être réglé mensuellement avant le 12 du mois en cours.

Demande de prestation

(Allocation Logement à caractère Social) pour les chambres

ou APL (Aide Personnalisée au Logement) pour les appartements

Vous pouvez bénéficier de cette aide au logement dès le 2ème mois d'occupation et après le paiement de votre premier loyer.

Le dossier est à faire sur Internet ou sur le site

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

Si vous avez moins de 20 ans, avant de faire une demande d'ALS ou d'APL, vérifiez bien que vos parents ne perdent pas le bénéfice des allocations familiales vous concernant.

Si nécessaire, demandez de plus amples informations à la CAF.



Votre logement

• Votre admission en résidence se termine au 31 août de l'année universitaire concernée. En cas de départ anticipé, vous êtes tenu de prévenir l'administration un mois à l'avance par écrit.

• Les informations relatives à l'ouverture du contrat de fourniture d'électricité figurent sur l'annexe financière.

Le personnel du Crous assure l'entretien des parties communes et peut être amené à entrer dans les logements pour effectuer des réparations et vérifier le bon état général.

Consignes d'entretien

• Le ménage est à votre charge, veillez à ce qu'il soit fait régulièrement dans votre logement ainsi que sur le balcon le cas échéant.

• Aérez quotidiennement.

• Triez et descendez les déchets dans les conteneurs prévus à cet effet.

• Le remplacement des clés perdues vous sera facturé.

• En cas de problème technique ou de panne, signalez votre réclamation à l'accueil de la résidence Canot. Les agents d'entretien interviendront dans les meilleurs délais.

• En cas de problème urgent, si l'accueil est fermé, contactez la loge de la résidence Colette au 03.81.48.47.47. Le courrier est déposé dans votre boîte aux lettres par les agents d'accueil ou par les services de la poste. En aucun cas la loge ou le secrétariat ne prendront en charge un colis qui vous est destiné.

Vie collective et sécurité

Lisez attentivement le règlement intérieur qui est le document contractuel de référence. Tout litige sera réglé sur la base de son contenu. Vous veillerez à ne pas laisser entrer de personnes que vous ne connaissez pas. Le conseil de résidence est composé de représentants du Crous et des résidents. Les élections se déroulent en octobre ou en novembre.

Les étudiants membres du conseil sont vos représentants auprès de la direction. Le conseil donne tout avis et fait toute proposition sur la vie en résidence. Vous êtes invités à faire part de toutes idées d'ordre culturel, sportif etc, visant à améliorer la vie dans votre cité. Une laverie avec machine à laver et sèche linge est à votre disposition à la résidence Canot. Un local à vélos est disponible pour les résidents d'Antide Janvier et de la cité Canot.

Le restaurant Canot
Rue Antide Janvier : 11h30 - 13h30

Le café International
73 quai Veil Picard : 10h-14h

Cafétéria Arsenal
Place St-Jacques : 8h30-17h

Le restaurant Mégevand et Pizzeria «Le Caveau»
36 rue mégevand : 11h30 - 13h30

Cafétéria le Croustillant
36 rue Mégevand : 8h30-17h

Le restaurant des Hauts du Chazal
rue Ambroise Paré : 11h30-13h30

Cafétéria des Hauts du Chazal
rue Ambroise Paré : 7h-17h

Le paiement s'effectue avec votre Pass'UBFC-Izly.

University residences located in town centre and Planoise area



You have just moved in one of the following residences :

résidence Canot - 73 quai Veil Picard 03.81.48.47.50
résidence Antide Janvier - 6 rue Antide Janvier 03.81.48.47.50
résidence Agora - 4 place de l'Europe 03.81.48.47.50
résidence Mégevand - 36 rue Mégevand 03.81.48.47.50

The following information will help you settling in and getting to know life in our residences.

Reception

Opening hours :

Tuesdays and thursdays :
From 8.30 to 12 am
and from 1 pm to 4.30 pm

The payment of rent is to be done online at the following address :
<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

Your rent is to be paid monthly before the twelfth of each month.

Allowances

ALS for Social housing allowance concerning rooms or
APL for Personalized housing assistance concerning flats

You can benefit from allowances from the second month of your stay, after paying your first month rent. You can register online on CAF (Family Allowance Fund) website
<https://www.caf.fr/>

If you are under 20, before applying for CAF housing help, you should check with your parents whether they lose the benefit from allowances or not as far as you are concerned. If need be, please don't hesitate to ask la CAF to obtain more details.

Your accomodation

Your contract ends on 31st of August. If you leave earlier than this date, you must warn in writing the secretaries of the residence one month ahead.

All information to subscribe electricity supply contract will be given in your admission file.

Crous agents clean common equipment and may enter your room / flat to repair and check the general condition of the room.

Maintenance instructions

You are in charge of your own cleaning. Please keep your room clean regularly as well as on your balcony if need be.

- Air your room daily
- Sort and bring down your trash to containers provided for this purpose
- The replacement of lost keys will be charged
- If any technical problem or failure, report it to the Canot reception. Repairmen will repair as soon as possible.
- If any emergency case out of opening hours, please contact the Stendhal reception at 03 81 48 47 47.
- Mail is delivered in your letterbox by reception agents or by the Post service. In any case, either the reception nor the secretariat will take charge of your packages.

Community life and security

Please read the internal rules carefully, which is the referent contract document. Any dispute will be settled under its content basis.

You will make sure you won't let any unknown person enter the halls of residence.

The board of residence is composed of Crous representatives and residents. Elections are held in November. Students members of the Board represent residents for the Director's team. Members give their opinion and make proposals on residence life. You are invited to share all your ideas concerning culture, sports and so on aiming to improve life in residences. One laundrette comprising a washing machine and a tumbling dryer is at your disposal in Canot hall. A bicycle shed is at your disposal in Antide Janvier hall and in Canot.

Catering

Le restaurant Canot
Rue Antide Janvier : 11.30 am - 1.30 pm

Cafétéria Arsenal
Place St-Jacques : 8.30 am - 5 pm

Cafétéria le Croustillant
36 rue Mégevand : 8.30 am - 5 pm

Cafétéria des Hauts du Chazal
rue Ambroise Paré : 7 am - 5 pm

Le café International
73 quai Veil Picard : 10 am - 2 pm

Le restaurant Mégevand et Pizzeria
«Le Caveau»
36 rue mégevand : 11.30 am - 1.30 pm

Le restaurant des Hauts du Chazal
rue Ambroise Paré : 11.30 am - 1.30 pm